



30 avril 2024

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes d'Auxonne-Pontailier-Val de Saône
Ancienne route nationale - BP 80055
21130 AUXONNE
Tél : 03 80 27 03 20

Date et heure limites de remise des offres

Vendredi 7 juin à 12h

Sommaire

1. CONTEXTE TERRITORIAL	3
2. SITE PRESSENTI ET LIEN AVEC LE PROJET DE LÉGUMERIE DÉPARTEMENTALE	4
3. OBJET DE LA MISSION	5
4. OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION	6
4.1. <i>TRANCHE FERME : Elaboration et rédaction du programme général de l'opération</i>	<i>6</i>
4.2. <i>TRANCHE FERME : Assistance au maitre d'ouvrage pour la rédaction et la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre.....</i>	<i>7</i>
4.3. <i>TRANCHE FERME : Assistance pour la rédaction et la passation d'un marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, et de contrôle technique</i>	<i>8</i>
4.4. <i>TRANCHE FERME : Assistance au maitre d'ouvrage pendant la phase études de conception du marché de maîtrise d'œuvre</i>	<i>8</i>
4.5. <i>TRANCHE OPTIONNELLE : Assistance au maitre d'ouvrage pendant la phase passation et exécution des marchés de travaux, et pour la réception et mise en fonctionnement de l'outil</i>	<i>9</i>
5. ORGANISATION DE LA MISSION	9
5.1. <i>Déroulement.....</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Lancement de l'étude</i>	<i>10</i>
5.3. <i>Traitement de l'information</i>	<i>10</i>
5.4. <i>Éléments mis à disposition du prestataire</i>	<i>10</i>
5.5. <i>Compétences attendues</i>	<i>11</i>
5.6. <i>Participation aux réunions</i>	<i>11</i>

1. CONTEXTE TERRITORIAL

La Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône est compétente en matière de restauration des crèches, écoles maternelles et élémentaires, et souhaite dans le cadre de la gestion de cette compétence, réaliser un projet de cuisine centrale sur son territoire.

Ce projet de cuisine centrale s'inscrit dans les objectifs du projet alimentaire territorial (PAT), et dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes. Par ailleurs, **cet équipement sera adossé au projet de création d'une légumerie porté par le Département de la Côte d'Or**, dans le cadre notamment du projet alimentaire territorial départemental (PATd).

Initialement, le projet était mutualisé entre la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de communes Rives de Saône et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur.

Les 4 collectivités ont en effet fait le constat de l'intérêt d'une cuisine centrale pour la confection et la livraison des repas à destination des enfants accueillis dans les services publics intercommunaux :

- Maîtrise de l'origine des produits et de la confection des repas servis en restauration scolaire et réponse aux objectifs de la loi EGALIM ;
- Gain en qualité des produits et levier d'action sur le gaspillage alimentaire ;
- Réponse aux demandes des producteurs locaux de pouvoir fournir ce marché à travers la constitution d'un nouveau débouché durable ;
- Volonté de privilégier les circuits courts et favoriser les producteurs locaux, les prestataires privés ayant leurs propres logiques d'approvisionnement et de fonctionnement ;
- Recherche de davantage de souplesse que dans le fonctionnement des prestataires privés, notamment au moment de passer les commandes ou de modifier les commandes déjà passées.

Afin de s'assurer de la faisabilité d'un tel projet, les 4 collectivités ont missionné un bureau d'étude pour mener une étude de faisabilité. Cette étude visait à déterminer :

- L'opportunité d'une cuisine centrale en réalisant un diagnostic du potentiel de production du territoire, ainsi qu'un diagnostic du fonctionnement et de l'organisation actuels de la restauration collective.
- La faisabilité du projet en se concentrant sur les aspects juridiques, techniques et financiers (coûts d'investissement et de fonctionnement, montage juridique, etc.).

Une seconde étude a par ailleurs été menée afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté pour exploiter l'outil.

Suite à ces études, le périmètre du projet a évolué pour se concentrer sur la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône seule. Une réévaluation a été menée afin d'adapter les résultats de l'étude à ce nouveau périmètre :

- Les surfaces agricoles présentes sur le territoire sont pleinement en capacité de production pour le marché de la restauration collective du périmètre d'étude ;
- Des conditions sont à mettre en place pour un rapprochement de l'offre et de la demande, tel qu'un engagement des acheteurs et des producteurs, via une contractualisation annuelle ou pluriannuelle ;
- L'effectif retenu pour le dimensionnement de l'outil est de **2 000 repas par jour** ;
- Les besoins en locaux et espaces extérieurs de la cuisine représentent une surface de **2 611 m²** (dont **889 m²** de surface de plancher) ;
- L'investissement du projet s'élèverait à **3,9 millions d'€ TTC** ;
- Les coûts de fonctionnement de la cuisine centrale s'élèveraient à **4,66 € TTC par repas**.

L'exploitation de la cuisine centrale se ferait en régie, autonome ou personnalisée (régie dotée de la seule autonomie financière ou de la personnalité morale et de l'autonomie financière).

Le projet concerne donc un périmètre géographique couvrant le territoire intercommunal de la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône, constitué de 35 communes et représentant un bassin de vie d'environ 23 400 habitants.

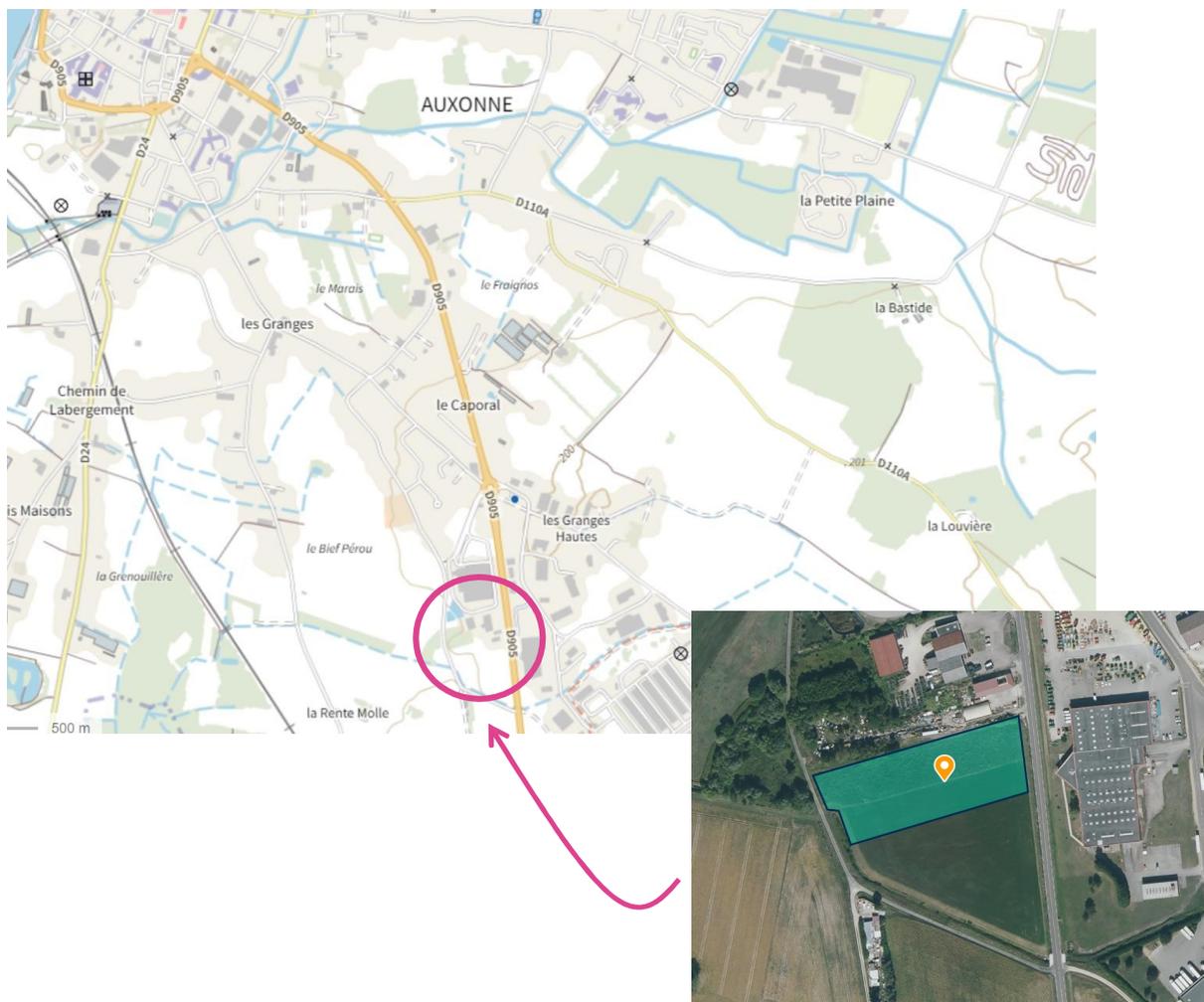
La restauration concerne 17 sites de restauration scolaire et 2 sites de crèches.

La gestion est aujourd'hui concédée à un prestataire, qui fournit et livre les repas et goûters en liaison froide.

Concernant le dimensionnement de la cuisine centrale, les besoins de la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône s'élèvent aujourd'hui à **1 200 repas par jour**, et la collectivité souhaite se laisser la possibilité de compléter les besoins pour atteindre **2 000 repas par jour** (via de la prestation de services auprès de tiers). La possibilité d'une extension future de la cuisine centrale devra également être intégrée au programme de l'outil.

2. SITE PRESSENTI ET LIEN AVEC LE PROJET DE LÉGUMERIE DÉPARTEMENTALE

Concernant le site pressenti pour l'implantation du futur équipement, il se situe à Auxonne, rue du vieux chemin de Dole, au cœur de la zone maraîchère. Il s'agit des mêmes parcelles que le projet de légumerie portée par le Département de la Côte d'Or, en cours d'acquisition par le Département. Les deux AMO seront donc amenées à travailler ensemble, et les deux bâtiments devront être conçus conjointement.



En effet, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial départemental, et en lien avec un pôle de maraîchage biologique à Perrigny-lès-Dijon, le Département de la Côte d'Or ambitionne avec ce projet de légumerie de :

- Proposer un outil de transformation local des légumes pour favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux ;
- Favoriser la création de services alimentaires de proximité.

Le site identifié pour accueillir la légumerie et la cuisine centrale regroupe deux parcelles à Auxonne, que le Département est en train d'acquérir.

En termes d'urbanisme, la réglementation qui s'applique sur ce site est celle du PLU en vigueur, avec les règles suivantes :

- Zone A (Agricole)
- Retrait de 10 m depuis les voiries communales
- Une hauteur de 6 m maximum pour le bâtiment
- Zone de bruit sur une partie du site
- Recul de 75 m depuis les voiries départementales (D905) pour l'implantation des constructions (→ une demande de dérogation pour le recul de 75 mètres depuis la D905 va être réalisée)
- 10 m de recul depuis les limites de la parcelle (réglementation ICPE)

Afin de permettre la réalisation des projets de légumerie et de cuisine centrale, le Département mène actuellement une procédure de déclaration de projet pour mise en conformité du PLU d'Auxonne (DPMEC) pour permettre que les 2 parcelles soient constructibles. L'objectif poursuivi par cette DPMEC est de modifier les règles d'urbanisme pour mettre en œuvre un projet d'intérêt général pour le Département et la Communauté de communes. Le secteur identifié est situé dans une zone du PLU incompatible avec les projets, il convient donc d'en adapter le zonage par le biais de cette procédure.

Par ailleurs, le projet de légumerie a un temps d'avance sur le projet de cuisine centrale, puisque la procédure de concours d'architecte et d'ingénierie pour la construction de la légumerie est en cours. Par ailleurs, le Département mène actuellement les études géotechniques, relevés topographiques et détections de réseaux nécessaires à l'implantation du projet de légumerie.

L'AMO de la Communauté de communes devra donc travailler étroitement avec l'AMO de Département pour se tenir informé des avancées du projet et recueillir les informations nécessaires à l'implantation du projet de cuisine centrale, notamment en ce qui concerne les éléments mutualisables entre les 2 projets (réseaux, voiries, parking, etc.).

3. OBJET DE LA MISSION

Le marché régi par le présent CCTP est un marché de prestations intellectuelles.

Ce marché a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, juridique, financier et technique pour la construction d'un projet de cuisine centrale.

La mission du titulaire est d'assister et de conseiller le Maître d'Ouvrage lors des différentes phases du projet, et a pour but :

- D'établir un programme qui servira notamment à la sélection d'un maître d'œuvre pour la phase de conception et la réalisation du projet ;
- D'assister la Communauté de communes lors des phases de conception, de réalisation et de réception de l'opération.

4. OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION

Le présent marché fait l'objet d'un fractionnement en tranches. Il comporte une tranche ferme et 1 tranche optionnelle désignées ci-après :

- Tranche ferme :
 - Elaboration et rédaction du programme général de l'opération
 - Assistance au maître d'ouvrage pour la rédaction et la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre
 - Assistance pour la rédaction et la passation d'un marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, et de contrôle technique
 - Assistance au maître d'ouvrage pendant la phase études de conception du marché de maîtrise d'œuvre
- Tranche optionnelle : Assistance au maître d'ouvrage pendant la phase passation et exécution des marchés de travaux, et pour la réception et mise en fonctionnement de l'outil

4.1. TRANCHE FERME : Elaboration et rédaction du programme général de l'opération

A partir du préprogramme et des éléments recueillis lors de l'étude d'opportunité et de faisabilité déjà menée, il s'agira pour le prestataire retenu de :

- Recenser et intégrer les contraintes administratives, réglementaires et techniques liées au site ;
- Réaliser un diagnostic du site d'implantation envisagé ;
- Confirmer les besoins en locaux en termes de fonctionnalité et en superficie ;
- Confirmer les besoins en matière de stockage ;
- Confirmer les besoins d'équipement techniques et de matériels, et recenser l'état du matériel existant sur les sites satellites ;
- Définir les besoins en matière de stationnement pour les livraisons.

Le programme sera la traduction de l'analyse fonctionnelle, technique et environnementale, de la définition des activités et des besoins qui en découlent.

Le prestataire portera un regard critique sur le schéma de fonctionnement établi pendant l'étude de faisabilité. Le schéma de fonctionnement a pour objectif de visualiser l'organisation générale de l'ensemble des activités du site, et d'identifier les flux et les circulations.

En lien avec l'AMO du projet de légumerie départementale, le programmiste proposera un scénario d'implantation de la cuisine centrale sur le site identifié, avec notamment une présentation des principales caractéristiques :

- Du programme d'investissement à envisager
- Des principes de fonctionnement et d'utilisation des locaux
- Une estimation générale des charges induites en investissement et en fonctionnement

Le Département de la Côte d'Or étant en cours d'acquisition des parcelles sur lesquelles seront implantées la légumerie et la cuisine centrale, le prestataire proposera le montage juridique le plus adapté pour la construction et l'exploitation de la cuisine centrale (transfert de propriété, convention d'occupation, bail emphytéotique, etc.)

Il sera enfin procédé à une estimation globale de l'enveloppe financière prévisionnelle de réalisation de l'opération. Cette évaluation donnera lieu à l'établissement d'une note précisant les méthodes de calcul utilisées.

Le programme contiendra donc notamment :

- Une présentation de l'opération et son contexte ;
- Une présentation du site (données et contraintes du site, des servitudes) ;

- Une description des espaces (besoins exprimés sous forme quantifiée) et de leur organisation ;
- Une présentation des attentes architecturales, paysagères et urbaines ;
- Les exigences techniques et environnementales de l'opération ;
- Les exigences opérationnelles (coûts, délais, chantier) ;
- La rédaction du cahier des charges pour la sélection du maître d'œuvre ;
- L'enveloppe financière prévisionnelle.

Ce document sera utilisé pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception du projet.

Livrables en format numérique PDF et modifiable (Word, Excel, PowerPoint) :

- **Scénario d'implantation de la cuisine centrale sur le site**
- **Programme général de l'opération**
- **Montage juridique à envisager avec le Département de la Côte d'Or**
- **Estimation du coût de l'investissement, du coût d'exploitation et du délai de réalisation**

4.2. TRANCHE FERME : Assistance au maître d'ouvrage pour la rédaction et la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre

Cette phase de la mission consistera à assister la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône pour la désignation du Maître d'œuvre.

Au titre de cette mission, l'AMO est notamment chargé de :

- Estimer le montant du marché ;
- Proposer la procédure de passation du marché en fonction de la spécificité du projet et des latitudes ou contraintes du droit de la commande publique ;
- Rédiger les documents de la consultation, quelle que soit la procédure de passation retenue par le maître d'ouvrage ;
- Proposer des critères de sélection des candidatures et des critères de jugement des offres pertinents et adaptés au projet ;
- Le cas échéant, faire part au maître d'ouvrage et sans délai de tout risque de conflits d'intérêts avec les opérateurs candidats ;
- Analyser les candidatures et rédiger le rapport de restitution de l'analyse critique des candidatures ;
- Analyser les offres et rédiger le rapport de restitution de cette analyse critique et comparative (offres initiales ainsi que offres négociées le cas échéant) en mettant en évidence les avantages et/ou inconvénients des propositions. Cette analyse portera en particulier sur :
 - > Le respect des contraintes techniques et réglementaires ;
 - > Le respect des exigences quantitatives et qualitatives du programme ;
 - > L'organisation fonctionnelle ;
 - > Les aménagements proposés, équipements techniques, sujétions d'exécution, maintenance ultérieure ;
 - > La compatibilité du coût prévisionnel de travaux affiché par les concepteurs avec le projet proposé.
- Le cas échéant, proposer les axes de négociations des offres ;
- Présenter les analyses susvisées lors de la réunion de la commission compétente pour en connaître (jury, commission d'appel d'offres ou autres).

Livrables en format numérique PDF et modifiable (Word, Excel, PowerPoint) :

- **Dossier de consultation des entreprises**
- **Rapport d'analyse des offres**

4.3. TRANCHE FERME : Assistance pour la rédaction et la passation d'un marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, et de contrôle technique

Cette tranche porte sur la rédaction d'un projet de marché de contrôle technique des ouvrages projetés (contrôle technique obligatoire) prévu par le Code de la construction et de l'habitation mais également d'un projet de marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), telle que définie par le Code du travail, de la définition de l'estimation du marché ainsi que les prestations d'assistance à sa passation (quelle que soit la procédure mise en œuvre) dans le respect, notamment, des dispositions et principes du droit de la commande publique.

Au titre de cette mission, l'AMO est notamment chargé de :

- Estimer le montant du marché ;
- Proposer la procédure de passation du marché en fonction de la spécificité du projet et des latitudes ou contraintes du droit de la commande publique ;
- Rédiger les documents de la consultation, quelle que soit la procédure de passation retenue par le maître d'ouvrage ;
- Proposer des critères de sélection des candidatures et des critères de jugement des offres pertinents et adaptés au projet ;
- Le cas échéant, faire part au maître d'ouvrage et sans délai de tout risque de conflits d'intérêts avec les opérateurs candidats ;
- Analyser les candidatures et rédiger le rapport de restitution de l'analyse critique des candidatures ;
- Analyser les offres et rédiger le rapport de restitution de cette analyse critique et comparative (offres initiales ainsi que offres négociées le cas échéant) en mettant en évidence les avantages et/ou inconvénients des propositions ;
- Le cas échéant, proposer les axes de négociations des offres ;
- Présenter les analyses susvisées lors de la réunion de la commission compétente pour en connaître (jury, commission d'appel d'offres ou autres).

Livrables en format numérique PDF et modifiable (Word, Excel, PowerPoint) :

- **Dossier de consultation des entreprises**
- **Rapport d'analyse des offres**

4.4. TRANCHE FERME : Assistance au maître d'ouvrage pendant la phase études de conception du marché de maîtrise d'œuvre

L'AMO interviendra en assistance à toutes les phases de conception :

- Vérification de l'intégration des orientations établies dans le programme, la composition générale en plan et en volume ;
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi de projet ;
- Vérification de la cohérence entre les solutions techniques proposées et le budget, de la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène, à la traçabilité des produits et à la sécurité ;
- Vérification des différents documents ou études demandés ;
- Propositions au maître d'ouvrage, d'études complémentaires à demander au maître d'œuvre en cas de doute sur des solutions proposées.

Livrables en format numérique PDF et modifiable (Word, Excel, PowerPoint) :

- **Rapports pour chaque phase d'études de conception**

4.5. TRANCHE OPTIONNELLE : Assistance au maître d'ouvrage pendant la phase passation et exécution des marchés de travaux, et pour la réception et mise en fonctionnement de l'outil

Le prestataire assistera la Communauté de communes lors du lancement de la consultation des entreprises. Il travaillera en relation avec le maître d'œuvre, le SPS, les contrôleurs techniques. L'AMO assistera le maître d'ouvrage lors de la phase de réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). A ce titre, ce dernier devra faire l'objet, après élaboration par l'équipe de maîtrise d'œuvre, d'une validation par l'AMO.

Il s'agira d'une mission de :

- Assistance et conseils afin de s'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs en application du ou des contrats de travaux, sont conformes auxdits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelables par un homme de l'art ;
- Assistance et conseils lors des réunions de chantier ;
- Assistance au suivi du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Suivi de la production DOE ;
- Assistance et conseil pour les liaisons avec le Bureau de contrôle technique et le CSPA.

En fin de chantier, l'AMO réalisera un bilan complet permettant de vérifier et d'analyser la mise en œuvre effective des objectifs préalablement fixés dans le programme du projet.

Le prestataire :

- Assistera la Communauté de communes à la réception des travaux et à la mise en service : avis sur les propositions de réception du maître d'œuvre, établissement du DGD du marché de maîtrise d'œuvre, cahier de parfait achèvement, assistance aux procédures de clôture de l'opération ;
- Fournira à la Communauté de communes ses recommandations et les prescriptions à respecter pour la mise en place d'une gestion pérenne de l'exploitation et de la maintenance de l'ouvrage. Il vérifiera que ces éléments seront bien mentionnés dans les DOE et DIUO ;
- Indiquera à la Communauté de communes les mesures de performances à effectuer en vue du suivi des coûts et des consommations de fluides ;
- Effectuera l'analyse du fonctionnement de la construction sur la première année pour en faire un bilan global à la fin de cette année.

Livrables en format numérique PDF et modifiable (Word, Excel, PowerPoint) :

- **Tableau de bord de suivi de projet**
- **Bilan global à la fin de l'année de la garantie parfait achèvement**

5. ORGANISATION DE LA MISSION

5.1. Déroulement

Un comité de pilotage, ayant vocation à encadrer cette étude, sera composé de différents partenaires internes : élus ainsi que des personnes concernées par l'opération et habilitées par le maître d'ouvrage à participer à la démarche.

Ce comité de pilotage sera chargé de définir les objectifs fondamentaux de l'opération. Les décisions importantes et la validation des différentes phases de l'étude de programmation seront faites par le maître d'ouvrage.

A chaque étape de validation, le prestataire présentera les résultats de ses analyses au maître d'ouvrage qui les transmettra au groupe de travail et justifiera ses propositions. Il appartiendra au programmeur d'aider le maître d'ouvrage à :

- Clarifier et définir sa commande d'ouvrage et à maîtriser cette commande tout au long du processus de réalisation du projet ;
- S'organiser autour du projet.

Avant le démarrage de son étude, le programmeur s'attachera en tout premier lieu à intégrer le comité de pilotage à sa démarche, à identifier les préoccupations du maître d'ouvrage et à mettre au point la méthode de travail adaptée à l'opération.

5.2. Lancement de l'étude

Le prestataire participera à une première réunion d'information chez le maître d'ouvrage à l'occasion de laquelle lui seront présentés et précisés les points suivants :

- Organisation du comité de pilotage et ses modes de fonctionnement
- Objectifs liés à la réalisation de l'opération
- Définition des procédures de travail
- Prise de rendez-vous pour les entrevues nécessaires au recueil des besoins
- Choix du rythme, des personnes à convier, du lieu, de l'ordre du jour des réunions de travail
- Etablissement des convocations et des comptes rendus de réunions.

5.3. Traitement de l'information

Le programmeur aura pour tâches :

- D'arrêter les principes du recueil des informations (entretien, enquêtes) et la liste de toutes les investigations nécessaires (diagnostics, sondages, relevés, réseaux existants) ;
- De préparer les supports de recueil des informations et le cahier des charges des investigations ou études complémentaires à commander par le maître d'ouvrage ;
- De rechercher tous les documents et bibliographies existants sur le sujet traité ;
- D'organiser les visites nécessaires du site ;
- D'organiser les visites d'établissements similaires ou proches.

La recherche de l'information se fera auprès de toutes les personnes concernées par la nature ou la destination de l'opération. Les entretiens revêtiront un caractère confidentiel et ne pourront pas être divulgués à l'extérieur du comité de pilotage. Ils seront réalisés par le programmeur de manière à pouvoir les traduire dans le programme sans aucune interprétation particulière.

Le programmeur s'attachera à traiter l'information avec cohérence : analyse, synthèse, communication et validation.

5.4. Éléments mis à disposition du prestataire

Tous documents mis à disposition du prestataire sont réputés être confidentiels. La fourniture de ces éléments ne dispense pas le prestataire d'effectuer toutes recherches complémentaires nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le prestataire sera tenu à une stricte confidentialité s'agissant des éléments qui lui seront transmis par le maître d'ouvrage.

Ces éléments serviront aux besoins de la mission mais ne devront aucunement être transmis à un organisme tiers, qu'il soit public ou privé.

En effet, le respect de la confidentialité est imposé, compte tenu du caractère stratégique de certaines données, notamment en matière commerciale. En cas de non-respect de cette clause de confidentialité, des sanctions seraient appliquées (pénalités financières, poursuites judiciaires).

5.5. Compétences attendues

Des compétences en programmation de bâtiments publics, restauration collective et production culinaire, urbanisme, architecture et ingénierie du bâtiment, économiste de la construction, voirie et réseaux, sont attendues du prestataire.

5.6. Participation aux réunions

Il est prévu une participation à des réunions de travail technique, comités de pilotage, conseils communautaires, etc.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le nombre de réunions, et par conséquent de déplacements jusqu'à la fin de la mission, peut varier selon le déroulement de l'étude sans que le bureau d'études retenu ne puisse revendiquer une rémunération complémentaire.

Le programmiste rédigera et diffusera un compte-rendu de chaque réunion.

Les réunions techniques auront lieu en journée tandis que les réunions de validation et de présentation de l'étude auront probablement lieu, soit en fin d'après-midi, soit en début de soirée.